***DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2023***

**Douze membres du parti CNL arrêtés en commune Mugamba, province Bururi**

En date du 2 janvier 2023, sur la colline Gozi, zone Mwumba, commune Mugamba, province Bururi, des policiers du commissariat communal de Mugamba ont arrêté 12 membres du parti CNL lors d'une fouille et perquisition dans leurs différents ménages. Selon des sources sur place, les personnes arrêtées sont Dieudonné Yamuremye, Audace Nizondabira, Vital Hategekimana, Jean Claude Tuyininahaze, fleury Uwimana, Jean Marie Nkengurutse, Fabrien Nijimbere, Honorine Kwizera, Jean Bosco Niyukuri, Thierry Ndayihereje, David Kabushemeye et Léonard Nizirampa. Selon les mêmes sources, chez Augustin Irambona, ils y ont trouvé un pantalon imperméable militaire et ils ont été accusés de préparer une réunion.

**Un enfant arrêté en commune Kabarore, province Kayanza**

En date du 6 janvier 2023, vers 17 heures, à la frontière communément appelée "Ku rugabano", sur la sous-colline Gateko, colline Kivuvu, commune Kabarore, province Kayanza, Athanase Nsabiyumva, âgé de 13 ans, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza. Selon Nsaguye Berchimas, Administrateur de la commune Kabarore, cet enfant a été attrapé à la frontière burundo-rwandaise avec une quantité de 3,5 kg des minerais de type colombo tantalite qu'il voulait vendre au Rwanda. Selon les mêmes sources, l'enfant a été vu par la population quand il marchait en ayant du mal à garder l'équilibre à cause du poids de ce qu'il transportait. La police de Kayanza a fait savoir que des enquêtes ont commencé afin d'identifier le vrai propriétaire du minerais et de libérer l'enfant.

**Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 4 janvier 2023, vers 18 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Déo Habonimana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 27 ans, a été tabassé et arrêté par un policier surnommé Rutozi accompagné par Gérard, membre de la milice Imbonerakure. Par après, il a été conduit au cachot par Eric, OPJ. Selon des sources sur place, le lendemain, cet OPJ lui a informé qu'il avait été arrêté car il avait refusé de répondre à une convocation lui envoyée en

LIGUE ITEKA

date du 2 janvier 2023 suite aux plaintes d'un conducteur de taxi-moto qui lui demandait de le payer de l'argent qu'il lui devait dans une affaire d'achat d'une carte mémoire. Alors, cet OPJ a conditionné sa libération au paiement d'une somme de 38 000 fbu dont 8000 fbu pour le conducteur de taxi-moto et il a été libéré le soir du 5 janvier 2023 après avoir payé cet argent.

**Trois personnes arrêtées en commune et province Rumonge**

En date du 1er janvier 2023, sur la colline Busambi, zone Kigwena, commune et province Rumonge, Protais Ntirampeba, Ndikumana, burundais et Mateso, de nationalité congolaise ont été arrêtés par des membres de la milice Imbonerakure et remis aux policiers qui les ont conduits au cachot de la police à Rumonge. Selon des sources sur place, ces victimes étaient en provenance de la République Démocratique du Congo à bord d'un bateau de transport congolais dans la nuit du 31 décembre 2022. Selon les mêmes sources, les victimes ont été accusées d'être entrés illégalement au pays.

**Un membre du parti MSD arrêté en commune Kayokwe, province Mwaro**

En date du 13 janvier 2023, le matin, à l'endroit communément appelé « Kumajambere », au centre de Kibumbu, sur la colline Musama, commune Kayokwe, province Mwaro, Elvis Nzigamasabo, vivant avec un handicap physique, membre du parti MSD, a été arrêté par Eliphaz Niyongabo, responsable provincial du SNR à Mwaro à bord de son véhicule de marque TI. Selon des sources sur place, la victime discutait avec d'autres personnes et Elvis Nzigamasabo a été conduit au cachot de la police à Mwaro. Selon les mêmes sources, son téléphone a été fouillé et il a été accusé d'avoir donné des informations diffusées par la RPA en date du 2 janvier 2023 et d'avoir organisé une réunion sans permission avec 4 handicapés de guerre.

**Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune et province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 janvier 2023 indique qu'en date du 10 janvier 2023, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Elysée Irankunda, âgé de 24 ans, conducteur de taxi-vélo, originaire de la colline Muresi de la commune Makamba, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté à son domicile sis à Kabondo et a été conduit par des policiers au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, il a été accusé de vol dans des ménages qui n'ont pas été précisés. Selon les mêmes sources, un OPJ lui a ordonné de payer une somme de 50 000 fbu servant de son transport et de 2 policiers pour qu'il puisse comparaitre au parquet de Makamba, en date du 17 janvier 2023.

**Cinq personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province de Makamba**

En date du 18 janvier 2023, cinq personnes dont deux agents de l'hôpital travailleurs et 3 agents d'une société de gardiennage ont été arrêtées et conduites au cachot du parquet de Makamba par le médecin directeur de l'hôpital Nyanza-lac, Ernest Uwezo, à bord de son véhicule. Selon les mêmes les sources, ce médecin directeur qui avait été convoqué par le parquet de Makamba leur avait demandé d'aller témoigner à sa décharge dans une affaire qui l'oppose à un commerçant de métaux usés œuvrant au chef-lieu de Nyanza-lac. Selon les mêmes sources, l'origine de cette affaire remonte dans la nuit du 11 août 2022 quand un tuyau métallique utilisé sur un dépotoir de médicaments périmés a été volé.

LIGUE ITEKA

**Six personnes arrêtées en commune et province Muyinga**

En date du 23 janvier 2023,  au centre-ville, commune et province Muyinga, six personnes dont des serveurs et gérants de cabarets à savoir Esta et Diomède Nzigamiye ont été arrêtés et conduits au cachot de la police judiciaire de Muyinga. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de la hausse des prix des produits BRARUDI. Selon les mêmes sources, Pasteur Macumi, Jean Baptiste Macumi, Marie Claire Uwitonze, Butoyi, Vianney et Jean Marie Murorasa ont vu leur licence de commerce des produits BRARUDI. En date du 24 janvier 2023, Amédée Misago, administrateur de la commune Muyinga a pris une décision de fermer les six cabarets de commercialisation des produits BRARUDI à cause de non-respect des prix fixés par le Gouvernement.

**Trente femmes commerçantes arrêtées en province Ruyigi**

En date du 25 janvier 2023, à environ 1 kilomètre de l'entrée du marché, au centre-ville, commune et province Ruyigi, trente femmes commerçantes détaillants ont été arrêtées et conduites au cachot du Commissariat de police par Gentil, Commissaire Provincial de police de Ruyigi. Selon des sources sur place, elles étaient allées à la recherche des produits vivriers apportés par des agriculteurs. Selon les mêmes sources, ces femmes ont été libérées le même jour, vers 18 heures, après avoir payé dix mille fbu d'amende par chacune. Soulignons que la semaine précédente, l'administrateur de Ruyigi, Antoinette Semugara avait infligé une amende de dix mille fbu aux détaillants.

LIGUE ITEKA